

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 septembre 2015

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de la MAYENNE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301979-20150924-DCM2015-105-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2015  
Publication : 02/10/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur **PÈNE Loïc**, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique le quinze septembre deux mil quinze. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le quinze septembre deux mil quinze.

**Présents** : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes. Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSEAU Marylène ; Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, BRETON Raphaël et LORIER Jean-Luc. *(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Excusés** : Monsieur DEMINGUET Éric.

**Secrétaire de séance** : Monsieur GESLIN Stéphane.  
*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**DCM2015-105-01 : RÉVISION du PLAN LOCAL d'URBANISME - CHOIX du BUREAU d'ÉTUDES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancé une consultation d'appel d'offres par procédure adaptée dans le cadre de la Révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le lancement de la procédure d'appel d'offres a été effectué le 16 avril 2015 sur le site [www.achatspublics53.org](http://www.achatspublics53.org) ainsi que sur le site Internet de la Commune. La date limite de dépôts des dossiers a été fixée au 19 mai 2015 à 17h00.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 20 mai 2015 à 16h00 et a ainsi enregistré le dépôt de 4 candidatures :

- ENVIRONNEMENT CONSEIL, basée à ÉVREUX (Eure);
- L'ATELIER d'YS, basée à LA MÉZIÈRE (Ille-et-Vilaine) ;
- TECAM basée à FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine) ;
- Françoise BOSC, Paysage et Urbanisme, basée à ÉTRICHÉ (Maine-et-Loire) ;

Monsieur VERDIER Hervé, chargé de mission auprès de la Direction Départementale des Territoires Pôle Territorial Sud-Mayenne a, suite à l'ouverture des plis, analysé les offres.

La Commission « Adjudication-Appel d'Offres » s'est réunie le 8 septembre 2015, suite à analyse des offres, et a sélectionné 2 entreprises susceptibles de répondre au cahier des charges :

- L'ATELIER d'YS, pour un montant de **32 150€00** (H.T) ;
- Françoise BOSC, Paysage et Urbanisme, pour un montant de **29 388€00** (H.T) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de retenir l'entreprise L'ATELIER d'YS, basée à LA MÉZIÈRE (Ille-et-Vilaine), 21, rue du Trèfle, Zone Artisanale du Triangle Vert, pour un montant de **32 150€00** (H.T), soit **38 580€00** (T.T.C) ;

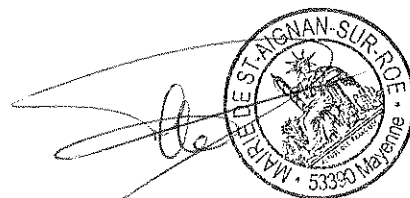
**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise L'ATELIER d'YS ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré comme ci-dessus - Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme aux registres -

Fait à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË - 2 octobre 2015

Le Maire,  
**Loïc PÈNE**



REPLACE et ANNULE la délibération n°DCM2015-105